



Les brèves de JOBOURG

Juin 2020

Distribution des masques en mairie déléguée de Jobourg le vendredi 29 mai de 8h à 19h sans interruption.

Lors de cette distribution, chaque personne (enfants et adultes, y compris les personnes de plus de 70 ans qui en ont déjà reçu) recevra 2 masques en tissu lavable (1 pour la commune, 1 pour le conseil départemental associé au Cotentin).

Les bureaux de vote des mairies déléguées concernées ont été aménagés afin d'assurer la sécurité de tous lors de cette journée :

Un sens unique sera instaurée.

L'utilisation du gel hydro-alcoolique sera obligatoire à l'entrée de la mairie.

Des marquages au sol respecteront la distance nécessaire de 1 m entre chaque personne.

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront, au choix, faire une procuration (courrier simple) ou se rendre en mairie déléguée aux horaires d'ouverture habituels (le lundi de 15h à 18h) à compter du mardi 2 juin (lundi est un jour férié). Tous les masques non-distribués seront ainsi mis à disposition à l'accueil des mairies déléguées.

Inscriptions scolaires

A compter du mardi 2 juin, un nouveau télé service à destination des usagers est en ligne sur le portail dans vos communes respectives. Il s'intitule « inscription scolaire » et va permettre aux usagers d'inscrire en ligne leur enfant à l'école sur la base élève. Il est accessible dans la rubrique Etat Civil de votre commune déléguée. Pour toute aide ou renseignement, vous pouvez contacter la commune au 02 33 01 53 33.

Réouverture des plages de la Hague - Rectificatif

Par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2020, toutes les plages de la Hague sont ouvertes au public **de 6h à 19h** à titre dérogatoire.

Toute présence statique, assise ou allongée est interdite sur les plages ainsi que la pratique du pique-nique.

L'accès des personnes à la plage ne saurait conduire à la création d'un rassemblement de plus de 10 personnes.

Les mesures de distanciation sociale doivent être maintenues sur la plage (1 m minimum entre les personnes et 5 m entre les groupes de 10 personnes maximum).

L'accès au sentier du littoral est autorisé.

Ramassage des sacs jaunes

Les sacs jaunes sont collectés en porte à porte tous les 15 jours. La prochaine collecte aura lieu le mercredi 3 juin.

Ouverture de la mairie déléguée de Jobourg

La mairie sera désormais ouverte au public tous les lundis de 15h à 18h.

Un grand merci aux couturières bénévoles de la Hague

Pour Jobourg, ce sont 6 couturières qui sont en cours de réalisation de plus de 200 masques. Plus de 70 % masques sont déjà confectionnés.

Réouverture de la déchetterie de Gréville -Hague

La déchetterie de Gréville-Hague sera ouverte à tous les habitants du Cotentin du lundi au samedi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 (FERMETURE Dimanche et jours fériés) à partir du vendredi 22 mai. Pour éviter, les embouteillages sur la D901E, l'accès à la déchetterie se fera exclusivement par le giratoire de « LA FOSSE YVON » situé à l'entrée du stade hippique de Beaumont-Hague. Aucun accès ne se fera par la route départementale habituelle. Un itinéraire de délestage vous permettra d'accéder à la déchetterie par le parking du stade hippique et via la piste cyclable. Merci de respecter les sens de circulation et les consignes données.

Les règles suivantes devront être obligatoirement appliquées :

- Un agent sera présent à la barrière pour accueillir les usagers et les orienter à distance ;
- Un autre agent sera présent sur site pour organiser les dépôts et diriger les usagers, comme actuellement ;
- Les apports seront limités aux seuls flux de déchets disposant d'une filière de traitement opérationnelle. Sont acceptés les déchets verts, les cartons, la ferraille, les encombrants et les gravats. **ATTENTION, les dépôts de pneumatiques, d'amiante, de textiles sont interdits.**
- Les accès en haut de quai seront limités à 1 véhicule maximum par benne de déchets ;
- Les agents n'aideront pas à décharger les véhicules et se contenteront de guider les usagers ;
- Les outils mis généralement à disposition des usagers seront retirés. Les balais, pelles, fourches,... nécessaires au déchargement et au nettoyage devront donc être apportés par les usagers ;
- Le port du masque et de gants pour les usagers est recommandé."